

Remplace la date 22-août-2018

Date de révision 20-févr.-2024

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 55519
Numéro du fiche de données de sécurité 55519
Nom du produit ORGANIC SPEARMINT OIL

Autres moyens d'identification

CE n° (numéro d'index UE) 283-656-2
Numéro CAS 8008-79-5
Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Cosmétiques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée Catégorie 2 - (H315)

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1B - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

2.3. Autres dangers

Toxique pour les organismes aquatiques.

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
D-P-MENTHA-1(6),8-DIEN-2-ONE 99-49-0	50 - 60%	Aucune donnée disponible	202-759-5	Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-
LIMONENE 138-86-3	10 - 20%	Aucune donnée disponible	205-341-0	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 1	-	-	-

				(H410) Aquatic Acute 1 (H400) Skin Irrit. 2 (H315)			
2-METHYL-5-(1-METHYL VINYL)CYCLOHEXAN-1-ONE 7764-50-3	0 - 10%	Aucune donnée disponible	231-857-0	Non classé	-	-	-
CYCLOBUT[1,2:3,4]DICYCLOPENTENE, DECAHYDRO-3A-METHYL-6-METHYLENE-1-(1-METHYLETHYL)-, (1S,3AS,3BR,6AS,6BR)- 5208-59-3	0 - 10%	Aucune donnée disponible	610-778-9	Non classé	-	-	-
MYRCENE 123-35-3	0 - 10%	Aucune donnée disponible	204-622-5	Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
EUCALYPTOL TRT 470-82-6	0 - 10%	01-211996777 2-24-0000	207-431-5	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
OCTAN-3-OL 589-98-0	0 - 10%	Aucune donnée disponible	209-667-4	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
(1A,2A,5A)-2-METHYL-5-(1-METHYLETHYL)BICYCLO[3.1.0]HEXAN-2-OL 17699-16-0	0 - 10%	Aucune donnée disponible	241-703-4	Non classé	-	-	-
PIN-2-(10) ENE 127-91-3	0 - 10%	Aucune donnée disponible	204-872-5	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-
P-MENTH-1-EN-4-OL 562-74-3	0 - 10%	Aucune donnée disponible	209-235-5	Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
2-PINENE 80-56-8	0 - 10%	Aucune donnée	201-291-9	Asp. Tox. 1 (H304)	-	-	-

		disponible		Flam. Liq. 3 (H226) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 1 (H410) Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315)			
CIS-2-METHYL-5-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEX-2-EN-1-YL ACETATE 1205-42-1	0 - 10%	Aucune donnée disponible	214-883-7	Non classé	-	-	-
(1A,2B,5A)-2-METHYL-5-(1-METHYLVINYLL)CYCLOHEXYL ACETATE 20777-49-5	0 - 10%	Aucune donnée disponible	207-774-9	Non classé	-	-	-
(1E,6E)-1-METHYL-5-METHYLIDENE-8-PROPAN-2-YLCYCLODECA-1,6-DIENE 23986-74-5	0 - 10%	Aucune donnée disponible	-	Asp. Tox. 1 (H304) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-
THUJ-4-(10)-ENE 3387-41-5	0 - 10%	Aucune donnée disponible	222-212-4	Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-
(1R,5S)-2-METHYL-5-PROP-1-EN-2-YLCYCLOHEX-2-EN-1-OL 1197-07-5	0 - 10%	Aucune donnée disponible	-	Non classé	-	-	-
(E)-3-METHYL-2-(PENT-2-ENYL)CYCLOPENT-2-EN-1-ONE 6261-18-3	0 - 10%	Aucune donnée disponible	228-410-7	Non classé	-	-	-
MENTHONE 89-80-5	0 - 10%	Aucune donnée disponible	201-941-1	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
1,1,4,7-TETRAMETHYLDECAHYDRO-1H-CYCLOPROPA[E]AZULEN-4-OL 51371-47-2	0 - 10%	Aucune donnée disponible	-	Non classé	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
D-P-MENTHA-1(6),8-DIEN-2-ONE	1640	4000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
99-49-0					
LIMONENE 138-86-3	5300	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-METHYL-5-(1-METHYL VINYL)CYCLOHEXAN-1-ONE 7764-50-3	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
MYRCENE 123-35-3	5000	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
EUCALYPTOL TRT 470-82-6	2480	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
OCTAN-3-OL 589-98-0	5000	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
PIN-2-(10) ENE 127-91-3	5000	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
P-MENTH-1-EN-4-OL 562-74-3	1300	3000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-PINENE 80-56-8	3700	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
(1A,2B,5A)-2-METHYL-5-(1-METHYL VINYL)CYCLOHEXYL ACETATE 20777-49-5	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
MENTHONE 89-80-5	500	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
Cutané(e)	Urticaire. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Irritante. Érythème (rougeurs cutanées). Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
--	---

Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone.
---	--------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

Code d'action d'urgence (EAC)	•3Z
--------------------------------------	-----

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
LIMONENE 138-86-3	-	222 µg/cm ² [7]	33.3 mg/m ³ [6]
EUCALYPTOL TRT 470-82-6	-	2 mg/kg [4] [6]	7.05 mg/kg [4] [6]
2-PINENE 80-56-8	-	0.542 mg/kg bw/day [4] [6]	3.8 mg/m ³ [4] [6]
MENTHONE 89-80-5	-	1.98 mg/kg bw/day [4] [6] 11.2 mg/kg bw/day [4] [6]	6.99 mg/m ³ [4] [6] 39.5 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
LIMONENE 138-86-3	4.76 mg/kg [6]	111 µg/cm ² [7]	8.33 mg/m ³ [6]
EUCALYPTOL TRT 470-82-6	600 mg/kg bw/day [4] [6]	1 mg/kg/day [4] [6]	1.74 mg/m ³ [4] [6]
2-PINENE 80-56-8	0.225 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.674 mg/m ³ [4] [6]
MENTHONE 89-80-5	0.709 mg/kg bw/day [4] [6] 4 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.05 mg/m ³ [4] [6] 5.92 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
LIMONENE 138-86-3	5.4 µg/l	-	0.54 µg/l	-	-
EUCALYPTOL TRT 470-82-6	0.057 mg/l	0.57 mg/L	0.0057 mg/l	-	-
2-PINENE 80-56-8	0.606 µg/L	3.03 µg/L	0.0606 µg/L	0.303 µg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
LIMONENE 138-86-3	1.649 mg/kg/day	0.165 mg/kg/day	-	0.328 mg/kg	1.8 mg/l
EUCALYPTOL TRT 470-82-6	0.06732 mg/kg	0.00673 mg/kg	10 mg/L	0.2 mg/kg	10 mg/l
2-PINENE 80-56-8	157 µg/kg sediment dw	15.7 µg/kg sediment dw	0.2 mg/L	31.7 µg/kg soil dw	8.76 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

Équipement de protection

individuelle	
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.
Protection des mains	Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	Incolore À vert clair	
Odeur	Caractéristique	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation		Aucune information disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition		Aucune information disponible.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	62 °C	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	0.930	20 °C.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible.
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible.
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives

Non considéré comme explosif.

Propriétés comburantes

Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

**Sensibilité aux impacts
mécaniques**

Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges
électrostatiques**

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions
dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition
dangereux** Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Peut provoquer une irritation.

Contact oculaire Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Contact avec la peau Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Inconfort gastro-intestinal.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité****Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
D-P-MENTHA-1(6),8-DIEN-2-ONE	= 1640 mg/kg (Rat)	> 4000 mg/kg (Rat)	-
LIMONENE	= 5300 mg/kg (Rat)	-	-
2-METHYL-5-(1-METHYLVINYLCYCLOHEXAN-1-ONE	> 5 g/kg (Rat)	-	-
MYRCENE	> 5 g/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
EUCALYPTOL TRT	= 2480 mg/kg (Rat)	-	-
OCTAN-3-OL	> 5 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
PIN-2-(10) ENE	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
P-MENTH-1-EN-4-OL	= 1300 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg (Rabbit)	-
2-PINENE	= 3700 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	-
(1A,2B,5A)-2-METHYL-5-(1-METHYLVINYLCYCLOHEXYL ACETATE	> 5 g/kg (Rat)	-	-
MENTHONE	= 500 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
EUCALYPTOL TRT	-	LC50: 95.4 - 109mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
OCTAN-3-OL	EC50: =2.7mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 4.78 - 8.85mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 3.6 - 5.1mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =3mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =320mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =8.5mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 4.78 - 8.87mg/L (48h, Daphnia magna)
2-PINENE	-	LC50: =0.28mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: =41mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
MYRCENE	4.82
EUCALYPTOL TRT	3.4
OCTAN-3-OL	2.73
2-PINENE	4.1
THUJ-4-(10)-ENE	5.5

MENTHONE	2.295
----------	-------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
MYRCENE	La substance n'est pas PBT/vPvB
EUCALYPTOL TRT	La substance n'est pas PBT/vPvB
PIN-2-(10) ENE	La substance n'est pas PBT/vPvB
P-MENTH-1-EN-4-OL	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-PINENE	La substance n'est pas PBT/vPvB
MENTHONE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (LIMONENE, PIN-2-(10) ENE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales A97, A158, A197
Code ERG 9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (LIMONENE, PIN-2-(10) ENE)
14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement Oui**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales 274, 335, 969

N° d'urgence F-A, S-F

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible
selon les instruments de l'OMI**RID****14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN3082**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (LIMONENE, PIN-2-(10) ENE)**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 9**14.4 Groupe d'emballage** III**14.5 Dangers pour l'environnement** Oui**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601

Code de classification M6

ADR**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN3082**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (LIMONENE, PIN-2-(10) ENE)**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 9**14.4 Groupe d'emballage** III**14.5 Dangers pour l'environnement** Oui**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375

Code de classification M6

Code de restriction en tunnel (-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
LIMONENE 138-86-3	RG 84
OCTAN-3-OL 589-98-0	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4511
pour la protection de l'environnement 1436**Allemagne**Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)
aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
D-P-MENTHA-1(6),8-DIEN-2-ONE - 99-49-0	75.	-
LIMONENE - 138-86-3	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC)

Nom chimique	EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC)
D-P-MENTHA-1(6),8-DIEN-2-ONE - 99-49-0	Agent phytosanitaire
EUCALYPTOL TRT - 470-82-6	Agent phytosanitaire
P-MENTH-1-EN-4-OL - 562-74-3	Agent phytosanitaire

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Jitendra Panchal
Préparée par

Remplace la date 22-août-2018

Date de révision 20-févr.-2024

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité